Quelle récompense pour les femmes ?

Shaykh Al-‘Uthaymîn

Question : Si une femme est parmi les gens du Paradis mais qu'elle ne s'est pas mariée en ce bas monde ou que son mari n'entre pas au paradis, qui aura-t-elle [pour mari au Paradis] ?

Réponse : La réponse à cette question est tirée de la globalité de la Parole d'Allah : « ***Nous somme vos alliés dans la vie présente et dans l'au-delà; et vous y aurez ce que vos âmes désireront et ce que vous réclamerez. Un lieu d'accueil de la part d'un [Seigneur] Pardonneur, Miséricordieux.*** » [*Fussilat*, v.31-32.] et de Sa Parole « ***Et il y aura là [pour eux] tout ce que les âmes désirent et ce qui réjouit les yeux, et vous y demeurerez éternellement*** » [*Az-Zukhruf*, v.71]. Si une femme est parmi les gens du Paradis et qu'elle ne s'est pas mariée ou que son mari n'est pas parmi les gens du Paradis, elle aura en entrant au Paradis un mari par les hommes qui ne se sont pas mariés. Ces derniers auront des épouses parmi les houris [les femmes du Paradis] mais aussi parmi les femmes de ce monde s'ils le veulent et que leur âme le désire. De même pour ce qui concerne la femme, si elle n'a pas d'époux ou que celui-ci n'entre pas au Paradis avec elle, elle pourra se marier si elle le veut, et elle aura nécessairement quelqu'un qu'elle désire, et ce d'après le sens global de ces versets. Je n'ai pas de preuve spécifique sur ce thème à ce moment précis, et la science est auprès d'Allah.

Question : Les hommes auront au Paradis des houris, mais qu'auront les femmes ?

Réponse : Allah dit à propos des délices du Paradis : « ***Nous somme vos alliés dans la vie présente et dans l'au-delà; et vous y aurez ce que vos âmes désireront et ce que vous réclamerez. Un lieu d'accueil de la part d'un [Seigneur] Pardonneur, Miséricordieux.*** » [*Fussilat*, v.31-32.] et de Sa Parole « ***Et il y aura là [pour eux] tout ce que les âmes désirent et ce qui réjouit les yeux, et vous y demeurerez éternellement*** » [*Az-Zukhruf*, v.71]. Et il est connu que le mariage est parmi les plus grandes choses que désirent les âmes, et cela se produira pour les gens du Paradis, hommes ou femmes. Ainsi, Allah mariera la femme à celui qui était son époux en ce monde, comme Allah dit : « ***Seigneur ! Fais-les entrer aux jardins éternels que Tu leur as promis, ainsi qu'aux vertueux parmi leurs ancêtres, leurs épouses et leurs descendants, car c'est Toi le Puissant, le Sage*** » [*Ghâfir*, v.8]

Question : Si une femme a eu deux époux en ce monde, avec lequel sera-t-elle [au Paradis] ? Et pourquoi Allah a-t-Il parlé d'épouses pour les hommes et pas d'époux pour les femmes ?

Réponse : Si une femme a eu deux époux en ce monde, elle choisira entre eux au Jour de la Résurrection pour le Paradis. Et si elle n'était pas mariée, Allah l'a mariera avec celui qui la réjouira au Paradis. Au Paradis, les délices ne sont pas réservés aux hommes, mais bien pour les hommes et les femmes, et parmi ces délices : le mariage.

Quant à ce qui est rappelé dans la question concernant le fait qu'Allah ait parlé de plusieurs houris pour les hommes, et qu'Il n'ait pas parlé de plusieurs époux pour les femmes. Nous disons : Allah a parlé de plusieurs épouses pour les hommes car ce sont eux qui demandent et désirent les femmes. Ainsi, Allah a parlé de plusieurs épouses pour les hommes au Paradis, mais pas de plusieurs époux pour les femmes. Mais cela ne veut pas dire qu'elles n'auront pas plusieurs époux, mais elles auront plusieurs époux parmi les fils d'Adam.

Source : *Fatâwâ Al-Aqîdah*, p.127-129.

Traduit et publié par les Salafis de l'Est